

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept et le douze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PACAULT René, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 6 juin 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes TEXIER Maryse, SINGSOUS Mireille, DELBART Sandrine PASSEBON Delphine, FERRY Sophie, LE BASTARD Delphine Mrs PACAULT René, ECALE Jean-Marie, BOULOGNE Nicolas, ROBIN Philippe, RAMBAUD Didier, PROUST Mickaël, BARREAULT Fabrice, LEBLANC Alain, ROBELIN Michel

EXCUSEES : Mmes BERNARD Valérie pouvoir à LE BASTARD Delphine, PINAUD Catherine pouvoir à ECALE Jean-Marie

ABSENT : Mr LOIZEIL Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame SINGSOUS Mireille
Assisté de Madame Agnès DAUTET secrétaire de mairie

Le procès-verbal de la séance du 29 mai 2017 a été adressé aux membres du conseil municipal il est adopté à l'unanimité.

Concernant la subvention 17.50 € accordée au Syndicat des abeilles Monsieur BARREAULT, n'étant pas présent à la dernière séance, précise que c'est une adhésion au Syndicat qui permet d'être assuré pour les 3 ruches et d'acheter du matériel au prix du syndicat.

ORDRE DU JOUR

ESPACE SOCIO CULTUREL
INFORMATIONS DIVERSES

2017-06-12-01-2 DE ESPACE SOCIO CULTUREL – résultat de l'appel d'offres

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de retourner sur ce dossier. Lors de la présentation le 29 mai dernier, pour valider l'Appel d'offres aux entreprises, il se fait concernant les PSE (prestations supplémentaires éventuelles) qu'elles n'ont pas été retenues.

Il consiste à reprendre une délibération et à annuler la précédente qui ne respectait pas les règles des Marchés Publics.

Dans le cadre de la construction de l'espace socio culturel à Saint Symphorien, confiée en mandat de maîtrise d'ouvrage à Deux Sèvres Aménagement, une consultation a été lancée en procédure adaptée, avec possibilité de négociation, par Deux-Sèvres Aménagement pour le choix des entreprises des marchés de travaux.

Dans le cadre de cette consultation, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 février 2017 afin d'analyser les candidatures et les offres reçues. A la suite de quoi la commission d'appel

d'offres a demandé à son mandataire de négocier avec les lots 1-2-3-8 et 13 et à désigner les titulaires des autres lots.

La réunion de négociation s'est déroulée le 22 mars 2017 avec une remise d'offres après négociation le 31 mai 2017.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 mai 2017 pour désigner les titulaires après négociation.

La commission d'appel d'offre après avoir pris connaissance des rapports d'analyse a décidé de retenir les titulaires des marchés de travaux pour lot ci-après :

Numéro du lot et désignation	Entreprises	Montant HT de l'Offre	PSE retenues et montants HT
1 – Terrassements – VRD – espaces Verts	EUROVIA	93 500.00 €	
2 – Gros Œuvre	LEGRAND BATISSEURS	350 000.00 €	
3 – Charpente & ossature métallique – Serrurerie	BOURLOTON JP	99 720.00 €	
4 – Etanchéité	EC2I	28 064.50 €	
5 – Couverture / Bardage zinc	SARL JEAN ROBERT	104 105.67 €	
6 – Menuiseries extérieures aluminium	SARL HERVO	69 655.00 €	
7 – Menuiseries intérieures bois / agencement / parquet	SAS COUDRONNIERE	157 187.70 €	
8 – Cloisons sèches – plafonds plaque de plâtre	SONISO	71 000.00 €	
9 – Revêtements de sols scellés / faïences	SAS B2S	57 622.48 €	
10 – Revêtement muraux peinture	CLAUDE BETARD	22 805.99 €	
11 – Plafonds suspendus – isolation – panneaux acoustique muraux	SARL COTE PLAFOND	65 997.69 €	
12 – Chauffage ventilation – plomberie – sanitaire	BRUNET	189 786.00 €	4 176.00 €
13- Electricité courants forts et faibles	BRUNET	114 638.00 €	1 030.00 € 7 370.00 € 4 970.00 € 770.00 € 3 092.00 € 3 570.00 €
14 – Equipements de cuisine	LE FROID VENDEEN	19 330.67 €	5 687.51 € 4 177.40 € 1 895.60 €
15 – Tribunes télescopiques et fauteuils	MASTER INDUSTRIE	102 872.40 €	8 734.53 € 971.43 €

Numéro du lot et désignation	Entreprises	Montant HT de l'Offre	PSE retenues et montants HT
16 – Serrurerie et machineries scéniques	3D MAUSSION – 2.44	65 004.00 €	1 092.00 € 7 613.00 € 19 175.00 €
17 – Eclairages scéniques	GESTE SCENIQUE	29 411.60	530.00 €
18 – Sonorisation et vidéo Projection	GESTE SCENIQUE	30 045.00	6 845.00 € 6 620.00 € 1 616.00 €
19 – tentures scéniques	TEVILOJ	18 734.00 €	4 531.00 €

Monsieur le Maire propose de retenir l'ensemble des prestations supplémentaires éventuelles inscrites au tableau de synthèse après analyse des offres pour mise en œuvre rapide du projet.

Les membres du conseil municipal

- approuvent les marchés pour chaque lot tel que précisé dans le tableau ci-après

Numéro du lot et désignation	Entreprises	Montant HT de l'Offre	Prest. Suppl.Event. retenues et montants HT
1 – Terrassements – VRD – espaces Verts	EUROVIA	93 500.00 €	3 990.00 €
2 – Gros Œuvre	LEGRAND BATISSEURS	350 000.00 €	
3 – Charpente & ossature métallique – Serrurerie	BOURLOTON JP	99 720.00 €	
4 – Etanchéité	EC2I	28 064.50 €	
5 – Couverture / Bardage zinc	SARL JEAN ROBERT	104 105.67 €	
6 – Menuiseries extérieures aluminium	SARL HERVO	69 655.00 €	
7 – Menuiseries intérieures bois / agencement / parquet	SAS COUDRONNIERE	157 187.70 €	
8 – Cloisons sèches – plafonds plaque de plâtre	SONISO	71 000.00 €	
9 – Revêtements de sols scellés / faïences	SAS B2S	57 622.48 €	
10 – Revêtement muraux peinture	CLAUDE BETARD	22 805.99 €	
11 – Plafonds suspendus – isolation – panneaux acoustique muraux	SARL COTE PLAFOND	65 997.69 €	
12 – Chauffage ventilation – plomberie – sanitaire	BRUNET	189 786.00 €	4 176.00 €
13- Electricité courants forts et faibles	BRUNET	114 638.00 €	1 030.00 €

Numéro du lot et désignation	Entreprises	Montant HT de l'Offre	Prest. Suppl.Event. retenues et montants HT
			7 370.00 € 4 970.00 € 770.00 € 3 092.00 € 3 570.00 €
14 – Equipements de cuisine	LE FROID VENDEEN	19 330.67 €	5 687.51 € 4 177.40 € 1 895.60 €
15 – Tribunes télescopiques et fauteuils	MASTER INDUS- TRIE	102 872.40 €	8 734.53 € 971.43 € €
16 – Serrurerie et machineries scéniques	3D MAUSSION – 2.44	65 004.00 €	1 092.00 € 7 613.00 € 19 175.00 €
17 – Eclairages scéniques	GESTE SCENIQUE	29 411.60	1 140.00 € 7 700.00 € 2 250.00 € 530.00 €
18 – Sonorisation et vidéo Projection	GESTE SCENIQUE	30 045.00	6 845.00 € 6 620.00 € 1 616.00 €
19 – tentures scéniques	TEVILOJ	18 734.00 €	4 531.00 €

- Autorise Deux-Sèvres Aménagement à signer au nom et pour son compte, les marchés de travaux.

Votants 17 pour 12 contre 5

DEBAT SUR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

ESPACE SOCIO CULTUREL – résultat de l'appel d'offre

Tout d'abord les PSE sont des Prestations Supplémentaires Événuelles anciennement appelées options.

Dans le cadre de l'appel d'offre nous avons demandé aux entreprises le chiffrage d'un certain nombre de PSE.

Conformément aux règles des marchés publics, le maître d'ouvrage choisit les PSE qu'il souhaite confier aux entreprises. C'est d'ailleurs le cas lors de la CAO.

Retenir les PSE n'engage pas le maître d'ouvrage de les faire réaliser, le maître d'ouvrage donnera son accord en cours de chantier pour les réaliser ou non.

Cependant si le Conseil Municipal ne retient pas aujourd'hui ces prestations à la notification du marché, nous n'aurons plus la possibilité de les faire exécuter ni de les commander en cours de chantier.

C'est pourquoi il est impératif de retenir les PSE conformément à la décision de la CAO.

Un tableau de synthèse après analyse des offres est remis à chaque membre présentant le montant de l'offre et le PSE.

Un débat est engagé notamment sur les prestations supplémentaires éventuelles.

Le parking qui ne figure pas : il serait bon d'avoir un estimatif pour savoir où on va dans la globalité du projet.

Monsieur PACAULT indique qu'on sait faire, comme lors des différentes opérations réalisées précédemment par la commune. On peut demander un devis estimatif mais le plus important c'est le projet lui-même.

Monsieur ROBELIN précise que le parking fait partie du projet.

Une lecture du tableau est faite : le montant de l'offre est de 1 689 480,70 € HT, les PSE mentionnées dans la synthèse s'établissent à 109.546.47 € HT, pour rappel le conseil municipal avait délibéré pour un montant HT de travaux de 1 985 000 €.

Cependant il ressort que certaines ne figurent pas dans le tableau présenté pour validation par le conseil municipal.

Monsieur RAMBAUD précise que ce qui est chiffré c'est à la demande du comité de pilotage.

Monsieur PACAULT spécifie que dans ces procédures une fois déléguée la maîtrise d'ouvrage c'est le délégataire qui fait le dossier.

Madame TEXIER suite à une demande indique que l'analyse des offres n'est pas communicable contrairement au résultat. Elle pense que des options n'ont pas été retenues par la CAO mais ne sait plus lesquelles.

Le comité de pilotage n'a pas eu le retour de l'appel d'offres.

Madame DAUTET mentionne que si Deux-Sèvres Aménagement n'a pas inclus toutes les PSE dans le dossier c'est probablement qu'elles n'ont pas été retenues par la CAO.

Madame SINGSOUS indique que le fait de retenir des options qui ne figurent pas dans le projet de délibération de Deux-Sèvres Aménagement pourrait poser problème.

Pour se prononcer Madame LE BASTARD rappelle qu'il est nécessaire de savoir ce que l'on vote.

Aujourd'hui on vote le droit de prendre les PSE puis elles seront décidées par le comité de pilotage au fur et à mesure des besoins, stipule Monsieur LEBLANC. Certaines ne seront probablement pas nécessaires.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de chantier se tiendra chaque semaine avec le maître d'œuvre, en principe une même journée et retenue chaque semaine et il sera possible de prendre des PSE au fur et à mesure.

Les entreprises seront alors convoquées en fonction de leur intervention. Un compte rendu après chaque réunion de chantier et chaque comité de pilotage sera réalisé et adressé aux élus. De même si certains souhaitent assister aux réunions il suffira de le faire savoir en amont pour organiser au mieux et que tous ne viennent pas en même temps.

En ce qui concerne les PSE, le comité de pilotage se réunira rapidement pour les retenir.

Monsieur le Maire précise que depuis 5 ans il s'est battu pour maintenir la subvention accordée en 2012 par l'ex région Poitou Charentes le FRIL d'un montant de 80 000 €. Il a pris contact avec la personne référente à Poitiers pour le secteur Poitou-Charentes qui lui a confirmé que cette subvention était en attente qu'il convenait simplement de faire retour des conventions signées.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Les travaux d'assainissement sont commencés au complexe sportif.

À la question de Madame PASSEBON sur les travaux aux écoles Monsieur LEBLANC indique qu'on a reçu l'accord, et que l'ABF s'est rendu sur le lieu et qu'il oblige de mettre des ouvertures en bois (PVC et ALU interdit). Monsieur PAPINOT va commencer cet été.

INFORMATIONS DIVERSES

Vente de terrain

Lors d'un précédent conseil Monsieur BOULOGNE avait interrogé sur le devenir du terrain situé derrière la pharmacie en continuité du Clos du Soleil. Celui-ci, cadastré AK 157 pour une contenance de 4869M² est classé au PLUI en zone d'habitat social.

Habitat Sud Deux-Sèvres et la CAN ont sollicité Monsieur le Maire pour acquisition de ce terrain. Il pourrait recevoir une dizaine d'habitations.

Une réunion de travail aura lieu le 16 juin à 10 heures.

Rappel de l'historique : à l'origine ce terrain de 12800M² a été acquis à 50/50 par la commune et la Communauté de Communes Plaine de Courance. Une première partie a été construite l'actuel Clos du Soleil puis la commune a racheté en 2013 la parcelle restante AK 157 à la CCPC.

L'estimation des domaines est de 49 000 à 54 000 €, sachant que la commune en avait déjà payé la moitié, le rachat était de 24500€. On pourrait le vendre à 50 000€ (valeur d'origine)

Pour faire du social Madame SINQSOUS évoque la possibilité de le vendre à 10€ /M² le principal étant que la commune ne perde pas d'argent.

Monsieur le Maire indique que la commune ne peut faire de plus-value, et Madame TEXIER précise qu'on ne peut aller au-delà de l'estimation des domaines soit 10€/M².

EUROCHESTRIES

Un concert a lieu le 11 juillet avec un groupe de MALAGA.

Monsieur le Maire a été sollicité par le directeur du conservatoire de Niort pour l'organisation d'un second concert en remplacement d'une commune défaillante, le 7 juillet. Il s'agit d'un quatuor féminin autrichien de flute traversière qui se produira dans l'église pour un coût de 200€ au lieu de 400€ prix normal.

Madame FERRY remarque que nous demander 200€ pour un dépannage c'est un peu fort.

Madame TEXIER stipule que la commune peut donner 200 € ce que confirme Monsieur PACAULT ce qui n'est pas cher pour un tel concert.

Madame LE BATARD répond que probablement mais on nous dit que le coût de la publicité est trop élevé.

Le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer la convention

17 votants contre 0 abstentions 4

TENUE DES BUREAUX DE VOTE POUR LE 18 JUIN

Monsieur le Maire sollicite les membres présents, il rappelle que la tenue des bureaux est une obligation du conseil municipal.

Il est répondu qu'il faut donc le dire aux absents, certains n'ont pas fait de permanence.

Flyers pour les festivités à venir, chacun doit en prendre pour distribution dans les boîtes aux lettres.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 3 juillet à 20h30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 05.